

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " " six mois, 14 " " "
 " " " un an 25 " " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 20 Novembre 1866.

BULLETIN.

Le télégraphe nous apporte une circulaire de M. Ricasoli sur les affaires intérieures de l'Italie. Le gouvernement du roi Victor-Emmanuel affecte un grand respect pour la Papauté, mais il maintient les droits et les libertés du peuple romain, autrement dit les *moyens moraux* que l'on se propose de mettre en œuvre après le départ de nos troupes : « L'Italie doit maintenir sa promesse, dit M. Ricasoli, et attendre de l'efficacité du principe national, l'immanquable triomphe de ses droits. » Et ailleurs : « le gouvernement du roi a démontré par tous ses actes, qu'il ne reconnaît pas d'autres règles que celles de la liberté, et de la légalité, qu'il ne veut ni privilèges ni martyrs dans les ministères de quelque culte que ce soit... Le gouvernement du roi est, plus que tout autre, disposé à accorder toutes garanties pour sauvegarder la liberté et l'indépendance du Pape, persuadé qu'il est que cela ne compromet en rien les droits de la nation. »

On annonçait hier que l'Empereur Maximilien avait quitté le Mexique et avait nommé le maréchal Bazaine régent provisoire. Ces nouvelles sont controuvées, et un journal américain dit qu'elles sont le résultat des manœuvres de quelques individus engagés dans l'affaire de l'emprunt mexicain de Juárez.

On dément aussi le bruit de la mort du prince de Galles.

Une dépêche de Vienne assure que l'Autriche est d'avis que la reconnaissance du droit d'hérédité accordé par la Porte au prince de Roumanie, soit constaté par un protocole européen. Cette proposition semble juste ; il est à souhaiter qu'elle soit écoutée.

Le plan adopté à Vienne pour la réorganisation militaire serait, dit-on, celui de l'obligation générale du service militaire comme principe fondamental. Tous les jeunes gens depuis la 21^e année accomplie

jusqu'à la 30^e, passeraient sous les drapeaux, mais il n'y aurait que 4 ans de service actif continu; le reste se passerait dans la réserve.

Le chiffre des troupes en temps de paix serait maintenu à 650 mille hommes tandis que le total de l'armée sur pied de guerre doit être fixé à 900,000 hommes.

Les dernières nouvelles de Hongrie disent que le parti Deak est disposé à accorder la solidarité de la dette d'Etat, mais qu'il insiste pour que la Hongrie soit maintenue dans son ancien droit de voter son contingent militaire. Il serait à désirer que ce soient là les seuls points en discussion entre Pesth et Vienne.

Le Times publie une correspondance d'Athènes d'après laquelle la nouvelle de la fin de l'insurrection candiotte paraîtrait complètement dénuée de fondement.

Il n'y a plus à douter des réformes constitutionnelles que se propose d'inaugurer le vice roi d'Egypte. Une lettre d'Alexandrie, 10 novembre, fait connaître que l'assemblée des notables a été installée et présidée par Raghib Pacha, ministre par intérim des affaires étrangères.

La durée de la session de cette chambre qui correspond à la fois à notre Corps législatif et à notre Sénat, sera de deux mois.

Hier, 19 novembre, a dû être présenté le message du vice-roi sur la situation du pays. On assure que ce document sera empreint d'un esprit très libéral.

Plusieurs projets de loi importants sont annoncés, dans le nombre figure l'abolition des corvées, la séparation du pouvoir spirituel d'avec l'autorité civile, le règlement des traitements de fonctionnaires, l'établissement d'écoles et de collèges, etc.

Une correspondance du Caire publiée dans le dernier numéro du *Moniteur*, annonce que les prévisions favorables à la récolte du coton en Egypte, se sont pleinement confirmées.

La tranquillité reste précaire en Espagne. C'est à ce point que des colonnes mobiles viennent d'être organisées à Madrid, pour

être dirigées au besoin sur les provinces ou éclateraient des troubles.

Il paraît, d'autre part, que le gouvernement n'est pas très sûr de certains chefs militaires. La preuve est que le colonel du régiment d'Asturies vient d'être envoyé aux Iles Philippines.

J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les télégrammes suivants :

Florence, 18 novembre, soir.

La Gazette officielle publie une circulaire du baron Ricasoli aux préfets concernant les affaires intérieures de l'Etat, dans laquelle il est dit, en parlant de la question romaine :

« Il reste encore à résoudre la question romaine; mais, après la convention de septembre, cette question ne peut pas, ne doit pas être un motif d'agitations. La souveraineté du Pape est placée par la convention dans les conditions de toutes les autres souverainetés. L'Italie a promis à la France et à l'Europe de ne pas s'interposer entre le Pape et les Romains et de laisser accomplir cette dernière expérience sur la vitalité d'une principauté ecclésiastique qui n'a rien d'analogue dans le monde civilisé. L'Italie doit maintenir sa promesse et attendre de l'efficacité du principe national, l'immanquable triomphe de ses droits. Toute agitation soulevée relativement à la question romaine doit donc être déconseillée, empêchée, réprimée. La double qualité que possède le Souverain Pontife fournit à quelques personnes le motif de confondre la question politique avec la question religieuse et de troubler les consciences timorées en faisant craindre que le gouvernement italien veuille amoindrir l'indépendance du chef spirituel de la catholicité. Le gouvernement du Roi a démontré par tous ses actes qu'il ne reconnaît pas d'autres règles que celles de la liberté et de la légalité et qu'il ne veut ni privilèges ni martyrs dans les ministères de quelque culte que ce soit. On doit certes au chef de la catholicité des garanties afin que, libre et indépendant, il puisse exercer son ministère spirituel. Le gouvernement du Roi est, plus que tout autre, disposé à accorder toutes les garanties possibles pour sauvegarder la liberté et l'indépendance du Saint-Père, persuadé qu'il est qu'on peut les accorder sans léser aucunement les droits de la nation. »

Genève, 19 novembre.

Le peuple de Genève a voté, hier, sur un projet de loi adopté par le grand conseil pour la modification de la constitution cantonale. Le but de ce projet était d'effacer toute distinction de territoire, toute inégalité de droits et de cimenter l'union et la bonne harmonie entre les citoyens du canton.

Les radicaux et les catholiques appuyaient le projet, qui était combattu par les indépendants comme n'atteignant pas le but que le grand conseil s'était proposé.

Le résultat du vote a été le suivant : Dans le collège de Genève, sur 4,338 votants, il y a eu 2859 non.

Dans le collège de la rive gauche, sur 3924 votants il y a eu 2477 oui.

Dans le collège de la rive droite sur 1482 électeurs, on a compté 866 non.

Le projet a donc été rejeté par 5172 voix contre 3,042, soit une majorité de 130 voix.

La tranquillité est parfaite.

Saint-Petersbourg, 16 novembre, soir.

(arrivée le 19 à midi à Paris.)

Un ukase impérial limite en partie et étend en partie les nouveaux pouvoirs des gouverneurs des provinces.

Le prince de Galles et le prince royal de Danemark reviendront demain à Saint-Petersbourg.

Marseille, 19 novembre.

Aucune importation en blé les 18 et 19. Le courant va se raffermissant davantage; les prix sont dans la même animation.

Pesth, 19 novembre.

La Diète hongroise a été ouverte aujourd'hui.

Le rescrit impérial lu au commencement de la séance insiste sur la nécessité d'un prompt règlement des affaires. Il indique quelques points de vue généraux pour les délibérations qui vont avoir lieu. L'unité doit être maintenue pour l'organisation et la direction de l'armée, pour les douanes, les contributions indirectes, les monopoles de l'Etat, la dette et le crédit publics. Une fois les difficultés écartées sur ces divers points, le gouvernement satisfiera aux vœux de la Hongrie par la nomination d'un ministre responsable et par le rétablissement de l'autonomie municipale.

Vienne, 19 novembre.

Dans la séance tenue aujourd'hui par la Diète de la Basse-Autriche, M. de Prato-Bevera a proposé la nomination d'un comité de onze membres pour l'élaboration d'une adresse qui doit remercier l'Empereur d'avoir apprécié l'attitude patriotique du pays et d'avoir exposé sincèrement la situation.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 19 novembre.

On sait que le général Fleury, aide-de-camp de l'Empereur, est parti pour Florence, chargé, assure-t-on, d'une mission toute spéciale et intime pour le roi Victor-Emmanuel.

Il s'agit de Rome et de l'Italie. D'après ce qu'on rapporte, dans les sphères semi-officielles, l'envoyé de S. M. Napoléon III aurait reçu des instructions très détaillées, très précises, sur « la conduite à tenir » par le gouvernement italien, lorsque nos troupes seront rapatriées. On peut traduire ainsi les exhortations, pour ne pas dire plus, que le général va porter à Florence :

« La France, exécutant franchement et complètement le traité du 15 septembre, est en droit d'exiger que l'Italie remplisse de même ses engagements. Elle a promis de ne pas laisser violer la frontière pontificale. Ce n'est pas assez ; il faut qu'en dehors de cette frontière, elle s'attache à maintenir l'ordre. Les populations sans dans sa main. Le comité national romain n'existe et ne se meut que sous son influence. Par conséquent, elle aura la responsabilité des événements, quels qu'ils soient. »

On ajoute, mais ceci plus hypothétiquement, que le message de l'Empereur aurait mission de déclater au roi Victor-Emmanuel qu'en cas de sédition et de violence à Rome, sous la tolérance du gouvernement italien, les troupes françaises y retourneraient afin de protéger efficacement et à nouveau le Saint-Siège.

Telle est l'interprétation donnée à la mission du général. Nous le rapportons sous toutes réserves et pour tenir nos lecteurs au courant des incidents auxquels va donner lieu l'exécution de la convention du 15 septembre.

La commission de l'armée se réunira

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 21 NOVEMBRE 1866.

— 9. —

LE DÉMON DU JEU

— III —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 18 novembre.)

Simon regarda son domestique dans les yeux et murmura d'un ton menaçant : — Si pour me venger de ta lâche ingratitude, je faisais savoir au facteur de Lucques quel est l'homme que j'ai à mon service ? Si je lui disais que celui qui cache son nom sous celui de Julio Juli, n'est autre que Pietro Mostajo ? Qui passerait la nuit de demain, pieds et poings liés, dans la cale d'un galion de guerre, pour aller mourir sur l'échafaud en Italie ?

Julio pâlit et se mit à trembler ; à son angoisse s'ajoutait encore le sentiment de honte que lui inspirait l'humiliante situation dans laquelle il se trouvait. Il se tordait pendant quelques instants sur son siège en parlant à demi-voix des fausses accusations et de l'injustice des hommes; mais son maître suivait d'un regard si moqueur tous ses mouvements, que le domestique

déconcerté s'écria enfin avec une fiévreuse résolution :

— Eh bien, dites-moi ce que je dois faire ; je suis prêt !

— Accompliras-tu mon désir avec une ferme volonté et sans la moindre hésitation ?

— Il le faut bien ; vous m'y contraignez ! mais ne craignez rien, ma décision est prise.

— Et si Geronimo Deodati était mon ennemi ?

— Geronimo Deodati ! s'écria Julio avec un indicible effroi. Geronimo votre ami intime ? Ce noble et généreux chevalier qui vous respecte et vous aime comme un frère ? Il est d'un caractère doux et inoffensif comme une jeune fille !

— C'est un faux ami, un traître !

— C'est Geronimo qui vous aurait fait faire cette blessure au visage (1) ? Il vous trahirait et chercherait votre perte ? Erreur ! erreur ! c'est impossible !

— C'est mon ennemi mortel. Tu le tueras, te dis-je ! s'écria Simon Turchi d'une voix menaçante.

— Moi tuer le signor Geronimo ! Ah ! à quel horrible forfait voulez-vous me pousser ? dit Julio d'un voix plaintive.

— Simon saisit son domestique par le bras, le secoua avec violence et lui cria à l'oreille d'une voix rauque et altérée :

— Pietro Mostajo, songe au facteur de Lucques !

(1) « Une nuit qu'il passait dans la rue, une vilaine blessure lui fut faite au visage par une main ennemie, qu'il soupçonna être celle de Geronimo, ce en quoi il se trompait grandement, puisqu'on découvrit plus tard l'auteur de l'attentat. » MATTEO BANDELLO.

Julio, la tête basse et comme anéanti, ne répondit pas.

Simon se leva, se dirigea vers la porte et dit :

— C'est bien ; je vais livrer ta tête au bourreau....

Le domestique épouvanté s'élança après lui, le retint en le suppliant et dit :

— Je me soumetts entièrement à votre volonté et j'accepte le sort que je ne puis éviter. Jamais encore je n'ai commis de meurtre ; que ce soit pour la première fois ! signor, vous prenez son sang sur vous, n'est-ce pas ? dites-moi quand je dois accomplir cette horrible tâche ?

— Aujourd'hui même, Julio.

— Aujourd'hui, déjà !

— Demain, il serait trop tard.

— Eh bien, parlez : le plus tôt sera le mieux.

— C'est aujourd'hui la veille de mai, Geronimo donnera une sérénade à Marie Van de Werve. Deux joueurs de luth l'accompagneront seuls. Il m'a prié de venir chez lui pour lui tenir société ; je me mettrai au lit dans la factorerie et dirai que je suis indisposé ; tous les domestiques sauront que je n'ai pas quitté ma demeure. Tu mettras la vieille cape espagnole qui est pendue au grenier depuis cinq ans ; elle te rendra méconnaissable. Puis tu te rendras, avant onze heures, dans la rue Hobokon, tout près du convent des Dominicains. Il y a là un puits devant lequel Geronimo doit passer deux fois, en allant et en revenant. Tu le cacheras derrière le puits, jusqu'à ce que Geronimo approche dans l'obscurité ; tu l'elances tout à coup sur lui et tu le frappes mortellement ; porte lui même plus d'un coup.... Les joueurs de luth sont des lâches ; ils

se sauveront. Tu prends sur le cadavre de Geronimo un portefeuille qu'il porte dans son pourpoint, sur la poitrine, du côté gauche ; il y a dans ce portefeuille un écrit qu'il m'a dérobé par ruse.... Tu quittes la place et tu t'éloignes par les rues obscures ; la nuit ne te trahira pas... N'oublie pas le portefeuille !

La physionomie de Julio annonçait la stupefaction et l'effroi ; il avait, durant le développement de l'affreux projet, tenu un regard fixe sur les lèvres de son maître, et maintenant il se taisait en le regardant encore fixement dans les yeux.

— Eh bien, demanda son maître, l'affaire n'est-elle pas sagement concertée ?

— C'est étonnant.... étonnant ! murmura le domestique en baissant les yeux.

— Ainsi tu es prêt à risquer le coup ? mais que fais-tu donc là à hésiter et à balancer ? As-tu peur ?

— Non, non, laissez-moi un peu réfléchir, balbutia Julio.

Après un instant de silence, il leva la tête et dit :

— Avec votre permission, signor, le projet, tel que vous l'avez conçu, me semble très-périlleux pour vous. Supposez que Geronimo m'aperçoive trop tôt et se défende. — que par hasard les joueurs de luth soient des hommes courageux, — que je sois blessé ou pris : tout cela est possible. Je serais infailliblement tué ou brûlé vif. C'est là le moindre, et j'y regarderais peu si ma mort pouvait vous être utile. Mais je suis votre domestique et tout le monde le sait ; et comme je ne puis avoir de motifs de haine ou de vengeance contre un chevalier qui ne m'a jamais adressé une dure parole, on vous soupçon-

nerait sur-le-champ de m'avoir commandé ce meurtre.

— Et toi, tu me trahirais, n'est-ce pas ? dit Turchi avec une amère ironie.

— Vous trahir ? cela ne me sauverait pas, signor ; mais sur le banc de torture, ma langue pourrait, malgré ma volonté, prononcer votre nom.

Simon arpena quelque fois la chambre et grommela entre ses dents avec un profond désespoir. Son domestique le suivait d'un regard oblique, et, avec un soufre presque insaisissable de joie et de triomphe.

Enfin Simon s'arrêta au milieu de la chambre ; le cacatrice sur sa joue semblait brûlante et ses yeux étaient vagues et égarés.

— Ah ! s'écria-t-il, je serais donc à jamais perdu ? Il ne me resterait plus au monde que la misère et l'infamie ! Julio, le fauteuil marche-t-il (4) ?

— Le fauteuil ! Le fauteuil était donc destiné à prendre Geronimo ? dit le domestique avec stupefaction. Il marche. Que voulez-vous dire, signor ?

— Non, non, le fauteuil viendrait trop tard, murmura Simon Turchi d'une voix fébrile. Je ne veux plus entendre parler de rien ; ce soir, tu attendras Geronimo et tu le tueras.... C'est décidé, il le faut !

HENRI CONSICENCE.

(La suite au prochain numéro.)

(4) « Après quoi Simon Turchi résolut de se venger, et, après une longue méditation, il fit faire un fauteuil en bois, duquel, lorsqu'on s'y asseyait, sortaient deux forts barreaux arrondis, en fer, qui prenaient les deux jambes au-dessus des genoux, si bien que l'homme ne pouvait plus se bouger. » VAN METEREN. *Hist. des Pays-Bas*, liv. I.